

Paris, le 27 MAI 2005

**Direction
de la technologie**

**Sous-direction
des technologies de
l'information et de la
communication pour
l'éducation**

Bureau DT/B1

N° 30

Affaire suivie par :
Benoit Labrousse

Téléphone
01 55 55 85 73

Fax
01 55 55 80 40

Mél :
benoit.labrousse
@education.gouv.fr

101 rue Grenelle
75007 Paris 07 SP

Le Ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et Messieurs les Recteurs
d'académie

Objet : Accès à l'Internet dans le cadre pédagogique et protection des mineurs

Je suis très attaché, vous le savez, à ce que tous les élèves possèdent, à l'issue de leur scolarité obligatoire, parmi les connaissances et compétences indispensables, la maîtrise des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'Internet.

Les mesures de sensibilisation des élèves, mineurs en particulier, aux risques de l'Internet me tiennent particulièrement à cœur. C'est pourquoi, je viens de rappeler, à l'occasion de la conférence de presse de lancement de l'opération tapis de souris « Sur la toile, méfie-toi des pièges » les dispositions que la circulaire de février 2004 (n°2004-035, BOEN du 26-02-2004) vous demandait de mettre en œuvre.

L'enquête « ETIC » et l'enquête en ligne « sécurité des mineurs » montrent que les résultats acquis restent encore, dans certaines académies, en deçà de nos objectifs.

Je souhaite que vous puissiez prendre toutes les dispositions pour que dès la rentrée scolaire prochaine :

- toutes les écoles et tous les établissements soient équipés d'un dispositif de filtrage des sites inappropriés, pour permettre aux équipes pédagogiques de travailler sereinement et assurer la protection des élèves ;
- tous les établissements et écoles aient élaboré une charte d'usage des TIC, intégrée à leur règlement intérieur.

Mes services ont mis à disposition de la communauté éducative un ensemble de guides pour vous aider (<http://www.educnet.education.gouv.fr/aiedu>). Par ailleurs, les équipes du conseiller TICE sont à la disposition des directeurs d'écoles et des chefs d'établissements pour la mise en œuvre concrète de ces mesures.

P.J. :

- texte de mon intervention ;
 - dossier de presse.
- Pour information, ce courrier est également envoyé directement aux IA-DSDEN ;



Je vous rappelle enfin que les items des B2i école et collège comportent des éléments de sensibilisation et de formation des élèves qu'il convient de mettre en œuvre.

Je vous remercie d'apporter ainsi à nos élèves les moyens de devenir des citoyens éclairés de la société numérique.

2 / 2

François FILLON